

Fiche de synthèse du contrôle des installations de production d'électricité

Organisme de contrôle :	
Nom Organisme	
Agence	
Adresse 1	
Adresse 2	
Adresse 3	
Tél :	xx xx xx xx xx

Personne ayant réalisé le contrôle, et référence du rapport :	
Nom :	Nom
Prénom :	Prénom
Type de contrôle :	Contrôle à la mise en service au titre de l'article R311-44 du code de l'énergie
Numéro de rapport :	xxxx
Date du rapport :	xx/xx/xxxx
Date de la visite sur site :	xx/xx/xxxx

Référence du Producteur :	
Nom du Producteur 1	
Nom du Producteur 2	
Nom du Producteur 3	

Nom et adresse de l'installation :	
Agence	
Adresse 1	
Adresse 2	
Adresse 3	

SIRET de l'installation (ou de la régie si public):	SIRET
---	-------

Date de première mise en service (si inconnue, préciser la date d'acquisition) :
...././....

Contact du producteur sur site :	
Nom :	Nom
Prénom :	Prénom
Tél :	xx xx xx xx xx

Référence du Cocontractant :	
ELECTRICITE DE FRANCE	
22 Avenue de Wagram 75008 PARIS	

Volets du contrôle		Conformité
Volet 1	Adéquation entre l'installation in situ et sa description dans les documents du référentiel	OUI
Commentaires :		
Volet 2	Données du producteur	NON
Commentaires :		
Volet 3	Conformité du dispositif de comptage	OUI
Commentaires :		
Volet 4	Conformité des conditions d'exploitation.	OUI
Commentaires :		
Volet 5	Conformité des éléments juridiques et financiers	OUI
Commentaires :		

Etant donné les résultats du contrôle, l'attestation mentionnée aux articles R311-27-1 et R314-7 du code de l'énergie ne peut pas être délivrée.

En cas de constat de non-conformité dans le cadre d'un contrôle initial pour la prise d'effet du contrat OA ou CR, l'organisme agréé ne délivre pas d'attestation de conformité. L'exploitant devra mettre en conformité son installation et solliciter un contrôle complémentaire auprès de l'organisme agréé pour l'obtention de l'attestation de conformité.

Signature du contrôleur :

N° de rapport : xxxx

Liste des documents constituant le référentiel du contrôle :			
Documents	Référence	Date	Commentaires éventuels
Arrêté filière Hydraulique 1° D.314-15			
Cahier de charges de procédure de mise en concurrence			
CODOA (contrats H07 et H01)			
Demande Complète de Contrat (DCC)			
Demande Complète de Contrat (DCC) modificative			
Contrat d'Obligation d'Achat - Conditions générales			
Contrat de Complément de Rémunération - Conditions générales			
Contrat d'Obligation d'Achat - Conditions particulières			
Contrat de Complément de Rémunération - Conditions particulières			
Demande d'avenant au contrat			
Contrat CART ou CARD			
Liste des autres documents consultés pendant le contrôle :			
Documents	Référence	Date	Commentaires éventuels
Contrat de concession (si existant)			
Schéma unifilaire			
Plan de l'installation (si existant)			
Titre administratif (arrêté préfectoral, etc.)			
Documents permettant de valider la conformité du comptage électrique (Certificat d'examen de type, Certificat de vérification primitive, Certificat de vérification périodique)			Uniquement si le producteur est propriétaire du comptage
Convention d'essai (si concerné)			
Tout élément disponible permettant de valider la hauteur de chute (Relevés topographiques ou plan d'étude administrative)			
Attestation d'un commissaire aux comptes ou tout autre document permettant de justifier le respect des aides au financement du projet ou dans le cas d'un investissement participatif (si concerné)			
Rapport annuel de suivi de la production ou tout autre élément permettant de valider le respect de la puissance installée du contrat d'achat ou de complément de rémunération			Uniquement pour les installations déjà en fonctionnement
Bilan des investissements réalisés (pour les contrats H07R, HR97 et H16 rénovation) et plan d'investissement initial (si disponible)			

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs souhaités ou tous autres documents permettant de répondre aux points de contrôle	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
1.1 Données relatives à l'installation : nom, adresse, et SIRET de l'installation.	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat d'achat.	
1.2 Nbre et type de machines électrogènes de l'installation : marque et modèle constructeur, type, n° de série, tension électrique, puissance électrique nominale.	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat d'achat. Plaques signalétiques des machines électrogènes sur site à la date de la visite.	
1.3 Hauteur de chute	X			DCC / CODDA / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat d'achat H16 (critère haute/basse chute) Levée topographique ou plan d'étude administrative (si besoin) Titre administratif Note sur le volet énergétique pour les projets AO CRE (à supprimer, redondant avec offre)	
1.4 Energie de réserve (le cas échéant)	X			Cahier des charges de la concession Arrêté d'autorisation Conditions particulières du contrat	
1.5 Puissance installée	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat d'achat. Plaques signalétiques des machines électrogènes sur site à la date de la visite. Titre administratif Autorisation ou Déclaration ou arrêté complémentaire IOTA dans le cas des AO CRE Note sur le volet énergétique pour les projets AO CRE Contrat CARD / CART	
1.6 Autoconsommation	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat d'achat. Schéma unifilaire Contrat de fourniture	
1.7 Caractéristiques électriques de l'installation (tension de comptage, tension de livraison, alimentation des auxiliaires, liste des auxiliaires, etc..)	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Schéma unifilaire convention de raccordement entre le producteur et le gestionnaire de réseau	
1.8 Vérification du schéma unifilaire de l'installation	X			Schéma unifilaire.	
1.9 Présence d'autre moyen de production électrique raccordé au point de livraison (exemples : groupe électrogène de secours, système de stockage de l'électricité pouvant soutirer de l'électricité au réseau et la réinjecter, autre installation ENR de production d'électricité ...)	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Contrat d'achat Schéma unifilaire	
1.10 Absence de moyen de stockage de l'électricité raccordé au réseau.	X			Schéma unifilaire.	
1.11 Vérification du plan de comptage	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Plan de comptage.	

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs souhaités ou tous autres documents permettant de répondre aux points de contrôle	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
2.1 Données relatives au producteur.	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat.	
2.2 Données relatives à l'exploitant (si différent du producteur)	X			DCC / Offre (si réponse à AO) Copie du courrier d'information adressé au préfet	
2.3 Données relatives au cocontractant	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant	

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs souhaités ou tous autres documents permettant de répondre aux points de contrôle	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
3.1 <u>Caractéristiques du ou des comptage(s) électrique(s) produite et/ou livrée</u> - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat (net d'auxiliaire) Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.	X			Convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Constat sur site	Conformité à vérifier que si les compteurs sont la propriété du producteur. Dans le cas contraire, noter en commentaires les caractéristiques de l'instrument.
3.2 <u>Intégrité de la chaîne de mesure électrique produite et/ou livrée</u>	X			Schéma unifilaire Constat sur site	Conformité à vérifier que si les compteurs sont la propriété du producteur. Dans le cas contraire, noter en commentaires les caractéristiques de l'instrument.
3.3 <u>Précision de la mesure électrique produite et/ou livrée</u> (classe de précision du compteur, des TC et TP : exemple classe de précision 0,5).	X			Documentation compteur et transformateurs. convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau	Conformité à vérifier que si les compteurs sont la propriété du producteur. Dans le cas contraire, noter en commentaires les caractéristiques de l'instrument.

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs souhaités ou tous autres documents permettant de répondre aux points de contrôle	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
4.1 Contrôle de l'adéquation du point de livraison avec les dispositions contractuelles.	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau / Contrat CARD ou CART Convention de décompte si existante Constat sur site	
4.2 Contrôle de l'adéquation du numéro du contrat d'accès au réseau.	X			Si contrat signé : Conditions particulières du contrat Sinon (DCC en cours), reprendre le numéro sur l'attestation pour information	
4.3 Conformité de l'identifiant de comptage. IDC si installation rattachée au réseau public de distribution. EIC si installation rattachée au réseau public de transport.	X			DCC / Offre (si réponse à AO) DCC modificative / Demande d'avenant Contrat CARD ou CART Conditions particulières du contrat	
4.4 Respect de la puissance installée du contrat d'achat ou de complément de rémunération (uniquement pour les installations déjà en fonctionnement)	X			Index des puissances Courbes de charges Rapport annuel de suivi de production Contrat d'achat Offre (si réponse à AO)	

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs souhaités ou tous autres documents permettant de répondre aux points de contrôle	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
5.1 Contrôle des justificatifs relatifs à l'utilisation d'organes neufs pour les principaux éléments constitutifs de l'installation au moment du dépôt de la demande complète de contrat (DCC) / Installations nouvelles	X			Factures d'achat composants Convention d'essai Contrat d'achat Attestation sur l'honneur du producteur DCC / Offre (si réponse à AO)	Cas particuliers : _une chambre d'eau refaite à neuf peut être considérée comme neuve si génie civil. _la turbine est bien comprise dans les machines électrogènes, la roue également dans le cas des moulins _la dernière grille de la prise d'eau est comprise dans les ouvrages de mise en charge
5.2 Respect du programme d'investissement pour les installations hydrauliques existantes	X			Bilan des investissements réalisés Factures d'achat composants Facture correspondant à l'électricité produite depuis la mise en service de l'installation Contrat d'achat Attestation sur l'honneur du producteur DCC / Offre (si réponse à AO)	Validation en 2 étapes : _1ère visite au démarrage avec vérification investissement à hauteur de 70% du total -> attestation initiale _2ème visite après 1 à 5 ans pour vérifier le solde des investissements => révision attestation
5.3 Contrôle des justificatifs relatifs aux modification(s) réalisée(s) par le producteur sur son installation avant transmission de l'attestation de conformité	X			Demande de contrat modificative ou demande d'avenant CODOA Information du préfet	
5.4 Contrôle des justificatifs relatifs aux modification(s) réalisée(s) par le producteur sur son installation après transmission de l'attestation de conformité	X			Demande de contrat modificative ou demande d'avenant Information du préfet	
5.5 Dans le cas d'une installation ayant fait l'office d'un engagement à l'investissement participatif, contrôle du respect des engagements pris en vue de bénéficier de la majoration tarifaire	X			Attestation d'un commissaire aux comptes ou expert en cohérence avec la date du contrôle. Attestation sur l'honneur du producteur	
5.6 Respect des aides au financement du Projet	X			Attestation d'un commissaire aux comptes ou expert en cohérence avec la date du contrôle. Attestation sur l'honneur du producteur	A noter : Les aides indépendantes de l'installation hydroélectrique sont autorisées (ex. ouvrage pour montage si exigé indépendant de l'installation hydro) ainsi que les aides pour les études.

